



Mariage entre une française et un marocain résidant en Italie

Par **tanger75**, le **17/11/2008** à **12:20**

j'ai déposé depuis début juillet 2008 un dossier de mariage avec mon futur conjoint. Il est déclaré hébergé dans le département du val d'oise chez son frère en attendant le mariage. Donc nous avons fourni une attestation d'hébergement joint de la pièce d'identité et la facture EDF à son frère.
Or la mairie nous réclame un justificatif à son nom datant d'au moins trois mois. Nous n'avons pas de facture à son nom. et de plus ayant une carte de résidence italienne, il n'est pas censé vivre sur le territoire français au delà de 3 mois. donc nous sommes coincés et je ne sais vraiment plus quoi faire.
Merci de me renseigner et de savoir si réellement la mairie est en droit de me réclamer ces preuves.